



*Traduction française*

**DECLARATION PRELIMINAIRE  
DE LA DELEGATION DES OBSERVATEURS INTERNATIONAUX  
DE L'INSTITUT NATIONAL DEMOCRATIQUE (NDI)  
3 MARS 1996 AU BENIN**

**I. INTRODUCTION**

La délégation internationale organisée par l'Institut National Démocratique pour les Affaires Internationales (NDI) a le plaisir de présenter cette déclaration préliminaire à propos des élections présidentielles du 3 mars 1996 au Bénin.

Notre délégation, composée de 22 membres venus des pays d'Afrique, d'Europe et d'Amérique du Nord, a observé les élections dans tous les six départements du Bénin de même que dans l'agglomération de Cotonou. La délégation était conduite par M. Edward FEIGHAN, ancien député au Congrès des Etats-Unis et Mme. Andrésia VAZ, Présidente de la Cour d'Appel du Sénégal et ex présidente de la Commission de Recensement de Votes. La délégation comprenait également des parlementaires, d'anciens diplomates, des dirigeants de partis politiques et la société civile, des spécialistes des questions de la sous région de l'Afrique de l'Ouest et des experts en matière d'élections.

Cette délégation a été invitée par le gouvernement béninois, les candidats, les dirigeants des partis politiques, les responsables chargés des élections et les organisations de la société civile qui l'ont bien accueillie. Nous avons eu accès à toutes les étapes du processus électoral. Nous sommes venus pour observer les élections et non pour les superviser ou les arbitrer. Le peuple béninois est le juge ultime de la légitimité de ces élections.

La délégation a pour mission principale de manifester le soutien continu de la communauté internationale au processus démocratique en cours au Bénin et de fournir à cette communauté, une évaluation objective des élections du 3 mars. Elle cherche également à s'enrichir de l'expérience béninoise en matière d'élections et ses implications pour la consolidation des institutions démocratiques au Bénin.

La délégation a essentiellement pour mission d'examiner le contexte préélectoral, le déroulement des opérations électorales le jour du scrutin et la centralisation des résultats à ce jour. La présente déclaration

est une évaluation préliminaire de ces étapes fondée sur les observations des membres de la délégation présents sur le terrain, les informations recueillies au cours de l'évaluation de la période préélectorale par une délégation de 4 membres également du NDI ainsi que sur les informations recueillies par le personnel du NDI arrivé au Bénin le 18 février 1996.

Il convient de faire remarquer qu'il reste encore la proclamation officielle des résultats et le règlement d'éventuels contentieux électoraux par la Cour Constitutionnelle béninoise. Nous faisons également remarquer que le résultat de ces élections peut conduire à un second tour si aucun des candidats n'a la majorité absolue. Le NDI continuera de suivre l'évolution de la situation durant la période précédant le second tour le cas échéant. En tout état de cause, il envisage de deployer une autre délégation d'observateurs internationaux pour ce second tour. Un rapport plus détaillé sur le processus électoral sera publié plus tard par le NDI.

La présente délégation est arrivée au Bénin le 28 février 1996. A la veille des élections, les délégués ont rencontré au niveau national les représentants de la Commission Electoral Nationale Autonome (CENA), de la Cour Constitutionnelle, ainsi que les principaux candidats aux élections présidentielles, les représentants des autres candidats, les médias, les organisations chargées du suivi des élections et de l'éducation civique. Après ces contacts, la délégation s'est subdivisée en 10 équipes qui ont sillonné tout le pays.

Sur le terrain, les membres de ces équipes ont rencontré les responsables préfectoraux et sous-préfectoraux de la Commission Electorale de même que les représentants des candidats. Ils ont eu l'occasion d'observer le dernier jour de campagne, les opérations de vote, de décompte des voix, et la centralisation des résultats au niveau local. Les membres des équipes ont observé les opérations de vote le jour des élections dans environ 170 bureaux de vote à travers le pays.

## **II. LA PERIODE PREELECTORALE**

La délégation a été impressionnée par le déroulement globalement pacifique de la campagne. Les candidats ont librement parcouru tout le pays, mené ouvertement leur campagne en toute quietude et ont respecté la disposition légale qui stipule que la campagne doit prendre fin 24 heures avant le jour du scrutin. Les militants ont mené avec enthousiasme la campagne pour soutenir leurs candidats respectifs. Durant la campagne, la presse a assuré une couverture active et équitable des élections en langue française. Des programmes d'éducation civique et de formation pour le vote furent réalisés à l'approche du jour des élections.

La délégation a aussi remarqué la contribution appréciable apportée à la préparation des élections par les organisations non gouvernementales telles que le Réseau béninois des ONG, l'Association des Femmes Juristes (AFJ), GERDDES et autres au cours de la période préélectorale. Les activités de ces groupes qui concernaient notamment d'éducation civique et la formation des électeurs avec un accent particulier sur la nécessité d'un comportement pacifique au cours des élections et sur la procédure

électorale, ont renforcé la confiance de ces électeurs dans le processus électoral. Les ONG béninois ont aussi joué un rôle déterminant dans la formation des agents électoraux et des délégués des divers candidats. Ceci confirme l'importance de la collaboration entre les autorités chargées des élections, les partis politiques ou les candidats et les ONG.

Il y a eu, cependant, à en croire ce qui nous a été rapporté, des cas isolés d'intimidation d'électeurs et de destruction de matériel de campagne de certains candidats. Il nous a été également rapporté l'enlèvement d'un responsable de la campagne de Soglo dans la région de l'Atacora suivi de l'arrestation d'un ancien président du Bénin en rapport avec cet enlèvement. Toujours dans l'Atacora, la tentative d'arrestation d'un ancien soldat recherché dans le cadre d'une tentative de coup d'état avortée s'est soldée par la mort d'un gendarme, du soldat recherché et de deux civils. Ces incidents ont fait craindre d'éventuelles violences électorales, surtout que la Cour Constitutionnelle a déclaré inconstitutionnelle la détention de l'ancien président.

La délégation a relevé d'importantes insuffisances dans l'organisation des préparatifs électoraux par la CENA, l'institution chargée de gérer l'organisation des élections. L'installation tardive de la CENA le 17 janvier a créé des difficultés quant à la conduite des opérations d'inscription des électeurs, de délivrance des cartes électorales, de révision des listes électorales, de formation des agents électoraux, d'identification des bureaux de vote, de préparation et de distribution du matériel électoral.

En outre, la CENA, dans bien des cas, a dû recevoir aux préfets, aux sous-préfets, et aux maires pour l'appui logistique dont elle avait besoin. Lorsque la CENA a organisé pour la première fois les élections législatives en 1995 un certain nombre de cadres ont été formés et ont acquis de l'expérience dans la conduite des élections pluralistes. Cependant, comme le requiert le code électoral béninois en vigueur, il faut à chaque élection nommer de nouveaux membres à la CENA. Le renouvellement à chaque élection des membres de la CENA a rendu plus difficile à cette institution l'accomplissement efficace des tâches que nécessitent les élections du 3 mars. Certains béninois se sont plaints du comportement partisan qui a été noté chez certains membres de la CENA.

Par ailleurs, la délégation a remarqué qu'il n'existe pas de disposition légale fixant un délai pour l'affichage des listes électorales définitives et des listes des bureaux de vote. Les partis politiques, les candidats ou les ONG n'ont pas eu l'occasion de vérifier les listes définitives avant le jour des élections. Les ambiguïtés qui existent dans le code électoral en ce qui concerne la distribution et l'utilisation des enveloppes ont beaucoup préoccupé la délégation qui a évalué la période préélectorale, de même que les dispositions relatives à la proclamation des résultats officiels par la Cour Constitutionnelle. La délégation a aussi été informée des plaintes concernant la violation des dispositions du code électoral interdisant l'utilisation des ressources de l'état et l'utilisation illicite de ressources personnelles moins de 3 mois avant les élections pour obtenir le soutien des électeurs. Le NDI a fait connaître ses préoccupations et ses recommandations dans un rapport d'évaluation du contexte préélectoral datant du 26 février 1996 avec ampliation à la CENA, aux candidats, aux ONG et aux médias.

### III. LE JOUR DU SCRUTIN

Le présent scrutin représente une étape importante dans le processus démocratique au Bénin dans la mesure où il a permis aux dirigeants politiques, aux militants des partis et au corps électoral de peaufiner le processus d'organisation d'élections transparentes. La délégation a été particulièrement impressionnée par le calme, la patience et le pacifisme dont a fait preuve l'électorat béninois le jour des élections. La délégation estime que c'était une preuve de l'intérêt profond que le peuple béninois porte à l'expression de sa volonté et au choix de son programme de gouvernement par le moyen des urnes.

La délégation a été aussi impressionnée par le taux de participation élevé le jour du scrutin et la participation des citoyens au processus électoral. Les candidats ont activement déployé leurs représentants dans les bureaux de vote pour observer les opérations de vote et de décompte des voix. Les représentants de la société civile ont été également déployés comme observateurs afin de veiller à l'intégrité du processus et ont fourni, comme la CENA, le matériel d'éducation des électeurs que la délégation a remarqué dans bon nombre de bureaux de vote. Ces activités ont considérablement accru les perspectives de transparence dans la conduite des élections et la possibilité que les électeurs béninois considèrent les résultats comme l'expression tangible de leur engagement pour la démocratie.

Les membres de la délégation ont été impressionnés par le dévouement des citoyens qui ont servi comme agents électoraux et qui ont travaillé avec diligence pendant de longues heures et ont trouvé des solutions consensuelles pour la résolution des problèmes auxquels ils ont été confrontés, tels que la recherche de solutions aux insuffisances de matériels tout en respectant le code électoral. La délégation a aussi remarqué que bon nombre de délégués bien que représentant de candidats différents ont facilement réussi à retrouver un consensus quant à la solution aux problèmes qui se sont posés le jour des élections.

Le loi électorale béninoise stipule que le dépouillement doit se faire sur place dans les bureaux de vote et que les délégués des candidats peuvent être présents au bureau de vote, signer la feuille de dépouillement et devraient en recevoir copie. Les délégués des candidats ont le droit de faire joindre leurs observations écrites aux procès-verbaux des opérations de vote. La délégation a noté que ces dispositions, qui visent à améliorer l'organisation des élections, à décourager la fraude, et à accroître la confiance du public dans les résultats des élections, étaient globalement appliquées par les responsables des bureaux de vote. Les responsables des bureaux de vote et les représentants de la CENA au niveau local et départemental méritent d'être félicités pour leur contribution au succès des élections du 3 mars 1996.

Malgré ces aspects positifs et encouragements la délégation a eu des inquiétudes par rapport:

- au retard accusé dans la livraison du matériel électoral;
- au retard considérable accusé au niveau de l'ouverture de certains bureaux de vote surtout dans les régions méridionales du pays;

- au manque d'uniformité des directives portant sur l'emplacement et la nature des receptacles réservés aux bulletins non utilisés qui pourrait entamer le caractère secret du vote dans certains cas;
- aux insuffisances relevées dans la construction des isolements qui, dans certains cas, pourraient également affecter le caractère secret du vote;
- à ce que, dans au moins une partie du pays, on a demandé aux femmes de voter seulement après les hommes, leur rendant ainsi l'opération de vote plus difficile à accomplir;
- à la mauvaise compréhension de certaines autorités administratives tant au niveau national que local quant aux rôles respectifs de la CENA et du ministère de l'Intérieur dans le processus électoral;
- aux inégalités relatives à la couverture des activités de campagne dans les émissions en langues nationales des médias publique;
- au mauvais état des listes électorales manuscrites qui peuvent être facilement endommagées; et
- aux plaintes relatives aux listes électorales qui n'ont pas été affichées sur l'ensemble du territoire pour vérification par le public avant le jour du scrutin.

#### 4. RECOMMANDATIONS

La délégation a noté bon nombre d'éléments positifs pendant la période préélectorale et le jour du scrutin au niveau de l'organisation et du cadre juridique de ces élections. En outre, la délégation a apprécié l'esprit d'ouverture des autorités chargées des élections, des représentants des partis et des candidats, et des responsables d'ONG qu'elle a rencontrés. Dans un esprit de coopération internationale et à la lumière de ces facteurs positifs, la délégation formule les recommandations suivantes:

- La CENA devrait être installée suffisamment tôt pour permettre une organisation plus efficace des élections. Elle doit être également dotée des moyens matériels et logistiques nécessaires à l'accomplissement de sa mission;
- Des dispositions devraient être prises pour clarifier davantage les attributions respectives de la CENA et du ministère de l'Intérieur dans l'organisation des élections tant au niveau national que local;

- L'accent devrait être mis sur la formation continue des agents électoraux;
- Les programmes d'éducation civique à l'endroit des électeurs doivent non seulement continuer, mais être intensifiés avant le second tour, si ce dernier devient incontournable;
- L'encouragement des femmes à participer pleinement dans le processus politique doit être renforcé, et des efforts doivent être également faits pour garantir l'accès équitable des femmes aux opérations de vote;
- Il serait conseillé que les agents électoraux marquent les enveloppes (soit par un signe, soit par une initiale) juste avant que celles-ci ne soient remises aux électeurs en vue de garantir la confiance du public en leur validité;
- Une grande sensibilisation devrait être menée en direction du public sur les attributions de la CENA en tant qu'instrument de renforcement de la confiance dans le processus électoral;
- Des listes électorales devraient être mieux confectionnées et affichées suffisamment à temps pour permettre leur vérification transparente;
- Des dispositions doivent être également prises pour que les éléments fondamentaux du vote, telles que les isolements et les réceptacles des bulletins non utilisés, garantissent le caractère secret du vote;
- La couverture des activités des candidats en langues nationales devraient être réglementée par la Haute Autorité de l'Audiovisuel de la Communication (HAAC) pour assurer un traitement équitable des candidats par les médias, comme c'est déjà le cas dans les émissions en langue française; et
- Le gouvernement, la CENA, les candidats et leurs représentants doivent également prendre des dispositions pour que le scrutin du second tour, si ce dernier devient incontournable, se déroule dans le calme et dans la paix.

Le NDI formulera d'autres recommandations dans ses rapports ultérieurs.

La délégation a particulièrement apprécié l'hospitalité dont elle a été l'objet de la part du gouvernement béninois, de la Cour Constitutionnelle, de la CENA, des candidats aux présidentielles, des organisations non gouvernementales, de la presse, des chefs traditionnels et d'autres personnalités qui l'ont reçue. La délégation n'aurait pas pu accomplir sa mission sans la coopération de ces personnalités qu'elle a rencontrées. Le NDI renouvelle son engagement à apporter son assistance à tous ceux qui travaillent à la consolidation du processus démocratique au Bénin, un processus qui reflète les attentes et les aspirations du peuple béninois et qui influence l'enracinement de la démocratie dans la sous-région. Le NDI poursuivra

ses activités au Bénin à travers le déploiement de ses observateurs internationaux lors du prochain scrutin et à travers la présence de son personnel tout au long de la période électorale et de la période post-électorale jusqu'à la proclamation des résultats définitifs par la Cour Constitutionnelle.

-###-